

Convocation le 7 mars 2024

Publication le 20 mars 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Mme Kilque Sylvie, M. Vandé Yves

Membres absents : Mme Quinard Christine, MM. Brun Samuel, Blanchet Bernard, Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie (pouvoir à M.Jeannot Philippe)

Quorum : 8

Secrétaire : Weill Rémi

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 8 février 2024
- Comptes administratifs 2023
- Comptes de gestion 2023
- Affectation du résultat
- Taux d'imposition 2024
- Budgets primitifs 2024
- Subventions 2024 aux associations
- Nom de la voie communale n° 4
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 8 février 2024 à l'unanimité (vote à main levée)

Comptes administratifs 2023 (délibération N° 1-14/02/2024)

Le conseil municipal examine les comptes administratifs 2023 de la commune qui s'établissent comme suit :

Le compte administratif principal :

- section de fonctionnement : recettes : 423 605,38 € dépenses : 359 693,17 € soit un excédent d'exercice de 63 912,21 €. L'excédent 2022 de 100 000 € est reporté d'où un excédent cumulé de 163 912,21 €.

- section d'investissement : recettes : 149 745,17 €, dépenses : 101 776,89 € soit un excédent d'exercice de 47 968,28 €. L'excédent de 2022 de 167 888,97 € est reporté d'où un excédent cumulé de 215 857,25 €.

Le résultat cumulé fonctionnement et investissement représente un excédent de 379 769,46 €.

Les restes à réaliser, recettes : 16 135,00 € dépenses : 2 942,80 € se reporteront en 2023 avec un excédent de 13 192,20 €.

Le compte administratif du lotissement :

- section de fonctionnement : recettes 0 € dépenses 0,33 € soit un déficit d'exercice de 0,33 €. Le déficit de 2022 de 748,48 € est reporté d'où un excédent cumulé de 748,81 €

- section d'investissement : recettes 0 € dépenses 0 €. Le déficit reporté de 2022 en section investissement de 55 732,24 € en section d'investissement.

Le résultat cumulé fonctionnement et investissement représente un déficit de 56 481,04 €.

Considérant que M. le Maire ne prend pas part au vote et se retire, sous la présidence de M. Mozzi-Ravel, le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2023.

Comptes de gestion 2023 (délibération N° 2-14/03/2024)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité vote à main levée les comptes de gestion 2023 du budget principal et du budget annexe dressés par les comptables M. Darbon, et déclare qu'ils n'appellent aucune observation, ni réserve.

Affectation du résultat (délibération N° 3-14/03/2024)

Le conseil municipal décide à l'unanimité vote à main levée d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2023 soit 163 912,21 € de la manière suivante sur l'exercice 2024 :

- virement à la section d'investissement : 63 912,21 €,
- report sur la section de fonctionnement : 100 000 €.

Taux d'imposition 2023 (délibération n°4-14/03/2024)

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 29,56 %,
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 43,30 %.

La recette est estimée à 164 000 euros.

Les taux de 29,56 % pour la TFB et de 43,30 % pour le TFNB sont approuvés à l'unanimité vote à main levée par le conseil municipal.

Budgets primitifs 2024 (délibération n°5-14/03/2024)

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2024 proposés :

- Report de l'excédent de fonctionnement : 100 000 €.
- Report de l'excédent cumulé d'investissement : 215 857,25 €.
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 2 942,80 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 16 135,00 €

La section de fonctionnement est présentée à 530 000 € et la section d'investissement à 550 000 € pour le budget principal.

Le budget primitif de la commune s'équilibre à 1 080 000 €.

Le budget du lotissement est proposé à 74 758,29 € en section de fonctionnement et 103 451,53 € en section d'investissement.

Le taux de la fongibilité entre chapitre est fixé à 7,5 % du montant total de la section.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité vote à main levée les deux budgets présentés.

Subventions 2024 aux associations (délibération n°6-14/03/2024)

M. le Maire rappelle que la commune avait retenu les critères suivant pour l'attributions des subventions :

- La priorité était donnée aux associations de la commune avec un forfait de 150 euros.
- Pour les autres demandes, les critères retenus sont :
 - o Structures non financées par une institution,
 - o La structure doit être du canton avec un retour direct pour les habitants de la commune, à condition que l'activité n'existe pas dans la commune.

Le montant de la subvention serait alors d'un montant de 15 euros par participant avec un maximum de 180 euros ou d'un forfait de 100 euros si le nombre de Surinois n'est pas identifié.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée les subventions 2024 suivantes :

- Club du 3ème âge de Surin : 150 €
- Gymnastique Volontaire de Surin : 150 €
- ACCA Surin : 150 €
- Comité des fêtes : 150 €
- L'Egrays Club : 150 €
- Groupement de défense des cultures de Surin et Faye-sur-Ardin : 40 €
- MC Trac : 150 €

- Foyer coopératif du collègue Léo Desavire de Champdeniers : 100 €
- Amicale des donneurs de sang de Champdeniers : 100 €
- Val d'Egray handball : 10 enfants x 15 € = 150 €

Nom de la voie communale n° 4

Le maire explique qu'il a eu une demande pour nommer la voie communale n°4. En effet, sur cette voie se trouve un bâtiment agricole et les transporteurs ont des difficultés à le trouver.

Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi Ravel indique que dans le cadre du décret du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions, les communes ont obligation de dénommer l'ensemble des voies, publiques et privées lorsque ces dernières sont ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits et de numérotter les maisons et autres constructions. Ces données devront être mises à disposition de la base adresse nationale à compter du 1er juin 2024, pour les communes de moins de 2 000 habitants. M. Mozzi-Ravel propose donc que la commission voirie (ouverte aux conseillers intéressés) se réunisse afin d'effectuer un travail sur l'ensemble de la commune pour nommer les voies et numérotter les bâtiments qui ne le sont pas encore.

La commission voirie va se réunir le 25 mars à 14h00.

Compte rendu EPCI et commissions

- Conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le lundi 11 mars. La fermeture d'une classe a été annoncée ce qui n'a amené aucune réaction étant donné que celle-ci était attendue.

- SIVU

Lors de la dernière réunion du SIVU, il a été principalement question du budget 2024. Il a été décidé l'ouverture d'une section investissement afin de renouveler le parc informatique et d'investir dans du matériel permettant le travail multiniveau en classe. La participation financière de la commune de Surin s'élève à 57 000€ pour l'année 2024, sur un budget de fonctionnement de 167000€ et d'investissement de 15000€.

Questions diverses

- Vente de parcelle de lotissement

M. le maire annonce que la parcelle n°2 devrait être vendue dans l'année.

- Château d'eau et panneaux photovoltaïques

M. le maire explique que le SECO souhaiterait mettre des panneaux photovoltaïques au sol sur les parcelles aux abords du château d'eau afin de faire des économies d'électricité et diminuer le coût de production de l'eau. L'ensemble du conseil prend acte de ce projet.

- L'état des routes

Des conseillers font part de retours sur le mauvais état des routes dans le cadre des travaux de construction du château d'eau des canalisations. M. le maire rappelle que les entreprises sont tenues de refaire les routes à l'issue des travaux. A ce sujet, il a rendez-vous la semaine prochaine avec les différentes entreprises concernées pour faire le point sur l'état de la voirie.

Séance levée à 21h50

N° 1-14/03/2024	Comptes administratifs 2023	Approuvée
N° 2-14/03/2024	Comptes de gestion 2023	Approuvée
N° 3-14/03/2024	Affectation du résultat	Approuvée
N° 4-14/03/2024	Taux d'imposition 2023	Approuvée
N° 5-14/03/2024	Budgets primitifs 2024	Approuvée
N° 6-14/03/2024	Subventions 2024 aux associations	Approuvée

Président	Secrétaire
P. Jeannot	R.Weill